



Succession maison issu d'un second mariage

Par **Ric20253**, le **23/01/2021** à **09:58**

Bonjour,

Mon père ayant été marié d'un précédent mariage avec 2 enfants qui l'ont méprisé jusqu'à la fin de sa vie, mes parents ont décidé de faire une donation au dernier vivant pour une maison issu lors de leur union.

Mon père est décédé en 2010, ma mère en 2020, étant le seul enfant de cette union quel part me revient?

Par **youris**, le **23/01/2021** à **10:40**

bonjour,

peu importe les relations de votre père et de ses 2 enfants d'un premier lit, ils sont héritiers de leur père comme vous.

au décès de votre père, sa succession a du être réglée et ses enfants, héritiers réservataires ont reçu leurs parts de la succession de leur père, sans doute la nue-propriétaire, votre mère a également hérité de son défunt mari.

au décès de votre mère, si vous êtes enfant unique, vous êtes la seule héritière de votre mère. il est probable que vous serez, pour la maison, en indivision avec les 2 enfants de votre père.

voyez le notaire en charge de la succession de votre mère.

salutations

Par **Ric20253**, le **23/01/2021** à **10:59**

Merci Youris pour votre réponse rapide, j'ai bien compris pour les 2 autres enfants, mais quel part leurs revient, est elle la part lors de la succession de mon père?

Par **youris**, le **23/01/2021** à **11:09**

cela doit être mentionné dans le règlement de la succession de votre père en 2010, cela dépend de l'option prise par votre mère au décès de son mari.

Par **Ric20253**, le **23/01/2021** à **11:12**

Merci pour votre réponse.

Salutations